Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20240213-2024_DELBU_008-DE
Reçu le 15/02/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 février 2024

Membres en exercice : 4
Présents : 2
Procurations : 2
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 12 janvier 2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024 - 008

Projet d'adhésion au syndicat départemental d'énergies de Haute-Loire (SDE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 2 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Commandant Eric PEREZ, chef du groupement formation.

Étaient excusés avec procuration :

- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration ; procuration à Madame la Présidente ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration ; procuration à Madame la Présidente.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20240213-2024_DELBU_008-DE
Reçu le 15/02/2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024-008 : Projet d'adhésion au syndicat départemental d'énergies de Haute-Loire (SDE)

Le SDIS de la Haute-Loire est engagé dans un marché pour la fourniture de gaz avec la société GAZ DE BORDEAUX jusqu'au 30 juin 2025.

Afin de bénéficier des meilleures offres de prix à travers une massification du besoin, il convient d'adhérer à un groupement de commande.
Les groupements de commande existant pour ce type de fournitures sont notamment proposés par des centrales d'achats nationales telles que l'UGAP ou le RESAH auquel le SDIS adhère déjà pour l'électricité.

Le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire (SDE) offrant la possibilité au SDIS 43 d'adhérer à son groupement de commandes, il conviendrait de signer une convention d'adhésion permettant d'intégrer les marchés mieux disants proposés par le SDE au fil de l'eau.
En effet, les offres tarifaires du SDE semblent intéressantes, même si elles nécessiteront une analyse plus fine au regard de la complexité des tarifs.
En outre, contrairement au RESAH, l'adhésion au SDE est gratuite et ce dernier propose une prestation, également gratuite, d'analyse et de suivi des consommations.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau autorisent la Présidente à signer la convention d'adhésion au SDE de la Haute-Loire dans le cadre de la prochaine consultation concernant la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE